



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Reunion : handicapés

Question écrite n° 1629

### Texte de la question

M Auguste Legros appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur la situation de l'Union des œuvres sociales de la Réunion qui, ayant demandé l'autorisation d'ouvrir une maison d'accueil spécialisée de 60 lits a été autorisée à mettre en place une unité de 15 lits pour la prise en charge d'handicapés adultes. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend proposer pour offrir aux polyhandicapés et handicapés de moins de soixante ans une structure de prise en charge adaptée et sous quelle forme cette structure pourrait se présenter dans le cas du département de la Réunion.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que la réalisation du projet de l'Union des œuvres sociales réunionnaises (UOSR) pour la création d'une maison d'accueil spécialisée de 60 lits au foyer Albert-Barbot de Bois-d'Olives - qui en comporte actuellement quinze - a été différée du fait d'événements importants survenus au sein de l'association. Une enquête de l'inspection générale des affaires sociales a d'ailleurs été diligentée, dont les résultats ne sont pas encore connus. Pour l'heure, le directeur général de l'UOSR, récemment nommé, doit engager avec les services de tutelle une réflexion sur le devenir du foyer Albert-Barbot. Le projet de l'établissement devant s'accompagner de mesures de restructuration, ce n'est qu'aux termes de la réflexion engagée que la demande de création d'une maison d'accueil spécialisée, si elle est maintenue, pourra faire l'objet de l'instruction réglementaire prévue par les textes en vigueur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Legros Auguste](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1629

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** handicapés et accidentés de la vie

**Ministère attributaire :** handicapés et accidentés de la vie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 1988, page 2350